

PLAN DE COURS

HIS 2060-10 Numéro du cours	DIDACTIQUE DE L'HISTOIRE I Titre du cours		
A-2021 Session	3 Nombre de crédits	MOODLE Site Web du cours	
Coordonnées de l'enseignant(e) :			
LEGAULT, DANNY Nom et prénom	CLIQUEZ ICI Poste	legault.danny@uqam.ca Courriel	A-6105 Bureau

HORAIRE DU COURS

LUNDI 9H30 A 12H30

Pas de séance le 6 septembre et le 11 octobre 2021

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Disponibilité sur rendez-vous !

Salle personnelle ZOOM pour rendez-vous : <https://uqam.zoom.us/j/2876210553>

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Objectifs du cours.....	2
3	Démarche d'enseignement et d'apprentissage.....	2
3.1	Formules pédagogiques.....	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération.....	4
5	Calendrier du cours, session Automne 2021.....	4
6	Modalités du cours.....	6
6.1	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation.....	6
6.2	Modalités de remise et présentation des travaux.....	6
6.3	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	6
6.4	Modalités d'évaluation de la langue.....	6
6.5	Modalités d'évaluation des enseignements.....	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
7.1	Documentation obligatoire.....	7
7.2	Documentation complémentaire.....	7
8	Références.....	9
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat.....	9
8.2	Document et Informations additionnelles.....	10
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	11
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	12
8.5	Compétences.....	13

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours atelier vise à former les étudiants à concevoir des situations d'apprentissage de l'histoire adaptées à divers contextes d'enseignement et divers types d'étudiants dans une perspective de développement des compétences visées par le programme de formation, à piloter ces situations d'apprentissage pour les contenus historiques, à faire apprendre et à évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves.

Le contenu du cours traitera des éléments suivants : - fondements didactiques (l'histoire, l'enseignement, l'apprentissage) ; - le programme de formation et la discipline « Histoire et éducation à la citoyenneté » aux deux cycles du secondaire : orientations, visées, compétences et objets d'étude. Planification de situations d'apprentissage et construction de situations-problèmes en histoire ; - élaboration de projets interdisciplinaires ; - catégories de savoirs et stratégies pédagogiques ; - matériel didactique : analyse critique et modalités d'exploitation ; - nouvelles technologies de l'information et enseignement de l'histoire ; - évaluation des apprentissages. La recherche actuelle en didactique de l'histoire : grands axes, méthodologies et principaux résultats.

2 OBJECTIFS DU COURS

À la fin de l'activité pédagogique, l'étudiant.e sera en mesure de :

- élaborer des situations d'apprentissage en adéquation avec les différents objectifs du PFEQ;
- mettre en pratique les techniques en histoire;
- exploiter les technologies de l'information dans un contexte de classe d'histoire;
- s'approprier les principaux éléments du *Programme de formation de l'école québécoise* (Domaines généraux de formation, compétences, concepts, etc.) et de la *Progression des apprentissages*.

3 DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Au moment d'écrire ces lignes, l'activité pédagogique est offerte en mode présentiel. La présence aux séances est indispensable à l'acquisition des savoirs, compétences et habiletés liés à l'enseignement de l'histoire. Ainsi, différentes formules seront mises de l'avant afin de favoriser l'acquisition des différents objectifs du cours : classe inversée, quiz interactif, rencontres individuelles, travaux pratiques.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1. Examen d'équipe (10 pts)

Cet examen d'équipe vise à déployer des stratégies afin de répondre à 12 questions entourant les contenus des trois premières séances (technique, concepts relatifs au PFEQ, opérations intellectuelles, etc.) Cet examen, en équipe de quatre, aura une durée d'environ 40 min. L'examen aura lieu le 27 septembre 2021, mais des indications supplémentaires seront communiquées le 20 septembre.

Critères d'évaluation :

- Justesse des réponses
- Articulation des idées
- Qualité de la langue

2. Activités d'initiation TIC (10 pts = 5 X 2 pts)

Ces activités d'initiation TIC auront pour but de vous initier à l'utilisation de certaines ressources du numérique en classe d'histoire (ou tout autre discipline en adaptation scolaire et sociale). Parmi les sept outils proposés au cours de la session d'automne 2021, l'étudiant.e devra en compléter cinq. Chaque outil sera associé à une réalité sociale ou une notion de nature didactique permettant ainsi d'y entrevoir une application concrète.

Critères d'évaluation :

- Assiduité dans l'accomplissement de la tâche
- Tâche dûment complétée
- Présence au cours

*Ces trois critères doivent être rencontrés afin de se prévaloir de l'ensemble des points

3. Travaux pratiques (45 pts = 3 x 15 pts)

Les trois travaux pratiques proposés vous permettront d'appliquer concrètement des notions de didactiques abordées au cours précédent de même qu'au sein des lectures effectuées. Les travaux pratiques pourront se faire en équipe de trois maximum et tous les membres de l'équipe devront être présents afin d'obtenir les points requis. Les travaux pratiques se feront en deux temps : une phase de conception de la tâche et une phase de réalisation de la tâche. Les critères d'évaluation seront présentés le cours précédent le travail pratique. Les travaux pratiques aborderont trois techniques abordées en enseignement de l'histoire, soit :

- Ligne du temps
- Interprétation de document
- Utilisation de concepts

4. Projet TIC (35 pts)

Dans le cadre de ce projet, vous devez concevoir, en équipe de quatre max., une capsule vidéo expliquant les caractéristiques d'une réalité sociale. Pour ce faire, votre choix sera déterminé par une pige d'une réalité sociale du premier cycle. Une procédure complète vous permettra de vous familiariser avec cet outil numérique lors des séances 3 et 4.

Critères d'évaluation :

- Esthétisme visuel (clarté, efficacité et pertinence)
- Respect des modalités de réalisation prescrites de la capsule vidéo ainsi que du temps alloué
- Adéquation des différentes étapes avec la réalité sociale attitrée
- Utilisation appropriée et pertinente des sources primaires
- Intégration pertinente de repère de temps et d'espace
- Qualité de la réflexion didactique (différenciation pédagogique)
- Français oral et écrit (présentation utilisant un registre de langue neutre ou soutenu, le propos est clair et l'articulation soignée. Absence d'erreur d'orthographe d'usage et/ou d'accord à l'intérieur de la capsule vidéo)

Date de remise : 29 novembre 2021 en format papier pour le scénario de la capsule. Dépôt de la production sur Moodle et sur fichier Google Disque.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen d'équipe	10	4 octobre
Activités d'initiation TIC (5 activités à choisir sur 7 proposées X 2%)	10	18 septembre 25 septembre 2 octobre 30 octobre 13 novembre 27 novembre 18 décembre
Travaux pratiques (3 X 15%)	45	TP#1 : 1 ^{er} et 8 novembre TP#2 : 15 et 22 novembre TP#3 : 13 et 20 décembre
Projet TIC	35	29 novembre

5 CALENDRIER DU COURS, SESSION AUTOMNE 2021

	Cours	Date	Activités d'enseignement	À compléter pour cette séance
Étape 1 : Théories, principes et contenu disciplinaire	1	13 septembre	Introduction Présentation du plan de cours Introduction : histoire, mémoire et didactique : définitions épistémologiques?	Visionner la présentation du plan de cours
	2	20 septembre	PFEQ 1/2 Présentation du Domaine de l'US au 1 ^{er} cycle du secondaire et Progression des apprentissages (théorie) Les techniques et la conceptualisation en US Compétence 1	Se familiariser avec les ressources du RÉCITUS et Alloprof en histoire Compléter l'activité d'initiation TIC (18 septembre) (2%)
	3	27 septembre	PFEQ 2/2 Présentation générale du PFEQ et PDA pour Histoire et éducation à la citoyenneté (théorie) (suite) Compétences 2 et 3	Lire « Les programmes de sciences sociales : du pourquoi au comment » (Cardin, 2014) Compléter l'activité d'initiation TIC (25 septembre) (2%)
Étape 2 : Planification	4	4 octobre	SAÉ 1/3 : Planification, préparation et situation-problème L'enseignement explicite et US Planification à long terme Examen d'équipe (10%)	Compléter l'activité d'initiation TIC (2 octobre) (2%)
	5	18 octobre	Des techniques en US : l'interprétation de document Planification à moyen et court terme	Lire L'utilisation du 3QPOC en classe d'univers social au secondaire (Zarié, 2019) Consulter les ressources sur l'interprétation de document AlloProf RÉCITUS
	6	25 octobre	PAS DE SÉANCE (RELÂCHE)	Compléter l'activité d'initiation TIC (30 octobre) (2%)
	7	1 ^{er} novembre	SAÉ 2/3: Réalisation PFEQ : Présentation du Domaine de l'US au 2 ^e cycle du secondaire et précision des connaissances (théorie) Compétences 1 et 2 Les opérations intellectuelles Travail pratique #1 (10%)	Consulter les ressources sur les OI

	8	8 novembre	PFEQ : Présentation du Domaine de l'US au 2 ^e cycle du secondaire et précision des connaissances (théorie) Compétences 2 Des techniques en US : la ligne du temps Travail pratique #1, la suite (5%)	Consulter les ressources sur la ligne du temps AlloProf RÉCITUS
	9	15 novembre	Les manuels scolaires en adaptation scolaire Travail pratique #2 (10%)	Compléter l'activité d'initiation TIC (13 novembre) (2%)
Étape 3 : Matérialisation, conception et intégration	10	22 novembre	Séance de soutien et d'accompagnement Travail pratique #2, la suite (5%)	
	11	29 novembre	SAÉ 3/3 : Intégration Évaluation en univers social	Compléter l'activité d'initiation TIC (27 novembre) (2%) Remise Projet TIC (35%)
	12	6 décembre	La conceptualisation en US	
	13	13 décembre	Travail pratique #3 (10%)	
	14	20 décembre	Travail pratique #3, la suite (5%)	Compléter l'activité d'initiation TIC (18 décembre) (2%)

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous référez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.2 MODALITÉS DE REMISE ET PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Chaque étudiante ou étudiant trouvera sa note finale sur le logiciel résultats.

<http://www.resultats.uqam.ca/etudiant/> dans la période réglementaire accordée par le département pour remettre les notes.

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Les règles de présentation et de corrections du français écrit sont celles du Département d'histoire, décrites dans le *Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire* (août 2014), disponible en ligne à l'adresse http://www.unites.uqam.ca/dhist/guide-1ercycle-2004_final.pdf.

6.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

À moins d'avis contraire, les travaux corrigés seront remis par courriel à au moins un des membres de l'équipe.

6.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006c). **Programme de formation de l'école québécoise Enseignement secondaire. Premier cycle.** Québec, Canada : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PFEQ/chapitre072v2.pdf
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2011) **Progression des apprentissages. Histoire et éducation à la citoyenneté au premier cycle.** Québec, Canada : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PDA_PFEQ_histoire-education-citoyennete-premier-cycle_2011.pdf
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). **Cadre d'évaluation. Enseignement secondaire. Histoire et éducation à la citoyenneté. Premier cycle.** Québec, Canada : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/CE-PFEQ-histoire-education-citoyennete-VF-2018.pdf
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017). **Programme de formation de l'école québécoise. Histoire du Québec et du Canada. 3^e et 4^e secondaire.** Québec, Canada : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_histoire-quebec-canada_2017.pdf
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). **Cadre d'évaluation. Histoire du Québec et du Canada.** Québec, Canada : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/CE_PFEQ_histoire-quebec-canada.pdf

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

- ASTOLFI, J.P., DAROT, É., GINSBURGER-VOGEL, Y., & TOUSSAINT, J. (1997). *Mots-clés de la didactique des sciences.* Bruxelles : de Boeck, Pratiques Pédagogiques.
- CARDIN, J-F., ETHIER, M-A., MEUNIER A. (2010). *Histoire, musées et éducation à la citoyenneté.* Québec : Éditions Multimondes.
- CLERC, S., MICHAUD, Y. (2010). *Face à la classe. Sur quelques façons d'enseigner.* Paris : Gallimard.
- DEMERS, S., ETHIER, M.-A., LEFRANÇOIS, D. (Dir.) (2014). *Faire aimer et apprendre l'histoire et la géographie au primaire et au secondaire.* Montréal : Éditions Multimondes
- ETHIER, M.-A., LEFRANÇOIS, D., JOLY-LAVOIE (Dir.) (2018). *Monde profane. Enseignement, fiction et histoire.* Québec: Les presses de l'Université Laval
- JOHNSON, M. (1979). *L'histoire apprivoisée.* Montréal : Boréal Express.
- LEFEBVRE, A. (1996). *De l'enseignement de l'histoire.* Montréal : Guérin, coll. «Bibliothèque d'histoire».
- MARCHIVE, A. (2008). *La pédagogie à l'épreuve de la didactique. Approche historique, perspectives théoriques et recherches empiriques.* Rennes : P.U.R.
- MARTINEAU, R. (2010). *Fondements et pratiques de l'enseignement de l'histoire à l'école. Traité de didactique.* Québec : P.U.Q.
- MARZOUK, A., KABANO, J., COTE, P. (2000). *Eduquer à la citoyenneté à l'école. Guide pédagogique.* Outremont : Les Éditions Logiques.

- MONIOT, H. (1993). *Didactique de l'histoire*. Paris : Nathan.
- RAYNAL, F., & RIEUNIER, A. (1997). *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés. Apprentissage, formation, psychologie cognitive*. Paris : ESF.
- RAYMOND, D. (2006). *Qu'est-ce qu'apprendre et qu'est-ce qu'enseigner. Un tandem en piste !* Québec : AQPC.
- REY, B., STASZEWSKI, M. (2004). *Enseigner l'histoire aux adolescents*. Bruxelles : De Boeck

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	
82 % - 84 %	B+	3,3	Très bien
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	
73 % - 75 %	C+	2,3	Bien
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

8.5 COMPÉTENCES

Le [référentiel de compétence](#) comprend un ensemble de comportements et attitudes attendus au sein de la profession enseignante. Dans le cadre du cours HIS2060, les activités proposées permettront la sensibilisation, la maîtrise ou la consolidation de ces compétences.

Compétences + degré¹	Composantes de la compétence impliquées	Sommaire des modalités d'évaluation
<p>Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p style="text-align: center;">Maîtrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Démontrer une compréhension approfondie des contenus du Programme de formation de l'école québécoise, notamment de ceux associés à la discipline d'enseignement (théories, notions, problèmes, méthodes, outils, pratiques, histoire, etc.), et de leur organisation intellectuelle afin d'en dégager les points de repère essentiels et les axes d'intelligibilité qui rendront possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves. - Donner du sens aux apprentissages des élèves en tissant des liens entre ceux effectués dans la classe, entre sa discipline et les autres disciplines enseignées de même qu'entre sa discipline et les œuvres, les récits, les productions du patrimoine culturel de l'humanité, les questions sociales, scientifiques, éthiques et politiques ou les situations de la vie courante. - Susciter chez les élèves l'esprit critique, la mise à distance et la réflexivité à l'égard de l'environnement immédiat, de l'univers médiatique et numérique, des phénomènes sociaux, scientifiques, artistiques, éthiques et politiques ainsi que des productions culturelles du passé et du présent. - Porter un regard critique sur ses propres origines et ses pratiques culturelles, en reconnaître les potentialités et les limites, et trouver les moyens de les enrichir et de les diversifier. 	<p>Travaux pratiques (45%)</p> <p>Projet TIC (35%)</p> <p>Activités d'initiation TIC (10%)</p> <p>Examen d'équipe (10%)</p>
<p>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</p> <p style="text-align: center;">Maîtrise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté. - Démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications, à l'oral comme à l'écrit. 	<p>Toutes les activités proposées</p>
<p>Compétence 3 : Concevoir et planifier des activités et des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des séquences et des situations d'enseignement et d'apprentissage qui tiennent compte de la logique des contenus des programmes d'études, des connaissances 	<p>Travaux pratiques (45%)</p> <p>Examen d'équipe (10%)</p>

¹ **Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues** = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

<p>contenus d'apprentissage et des intentions de formation.</p> <p style="text-align: center;">Consolidation</p>	<p>préalables des élèves et de leurs préconceptions dans une perspective de planification des apprentissages à court, à moyen et à long terme.</p> <p>- Cerner, dans les programmes d'études, les concepts clés, les stratégies, les repères culturels et les connaissances autour desquels les situations d'enseignement et d'apprentissage seront organisées et les adapter à ses élèves.</p>	
<p>Compétence 4 : Mettre en œuvre et superviser les situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et des intentions de formation.</p> <p style="text-align: center;">Sensibilisation</p>	<p>- Présenter aux élèves l'intention pédagogique des situations d'enseignement et d'apprentissage, les compétences visées, les consignes à suivre, les attentes établies et le déroulement de ces situations tout en mettant en évidence leur pertinence au regard des apprentissages antérieurs et ultérieurs</p> <p>- Ajuster les modalités de travail en fonction de la nature des compétences à développer, de la complexité de la tâche, du temps disponible et du niveau de réussite des élèves</p>	<p>Travaux pratiques (45%)</p> <p>Projet TIC (35%)</p>
<p>Compétence 5 : Développer, choisir et utiliser différentes modalités afin d'évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences chez les élèves.</p> <p style="text-align: center;">Sensibilisation</p>	<p>- Concevoir ou choisir des instruments ou des modalités d'évaluation qui s'appuient sur les programmes d'études et permettent de vérifier les apprentissages effectués par les élèves. ·</p> <p>- Utiliser des modalités d'évaluation appropriées pour l'objet évalué. ·</p> <p>- Concevoir ou choisir des outils d'évaluation qui sont signifiants pour les élèves</p>	<p>Travaux pratiques (45%)</p>
<p>Compétence 12 : Utiliser le numérique afin d'en faire bénéficier les élèves ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs.</p> <p style="text-align: center;">Consolidation</p>	<p>- Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique.</p> <p>- Développer et mobiliser ses habiletés technologiques.</p> <p>- Exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage.</p> <p>- Développer et mobiliser sa culture informationnelle.</p> <p>- Collaborer à l'aide du numérique.</p> <p>- Communiquer à l'aide du numérique.</p> <p>- Produire du contenu avec le numérique.</p> <p>- Mettre à profit le numérique en tant que vecteur d'inclusion et pour répondre à des besoins diversifiés.</p> <p>- Adopter une perspective de développement personnel et professionnel avec le numérique dans une posture d'autonomisation.</p>	<p>Projet TIC (35%)</p> <p>Travaux pratiques (45%)</p> <p>Activités d'initiation TIC (10%)</p>



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.